

Revalorisation des retraites : on est loin du compte

L'UCR FO constate que l'inflation a encore progressé en juillet atteignant 6,1%, sur un an, selon les estimations de l'INSEE rendues publiques, vendredi 29 juillet.

Elle augmente de 0,3% par rapport au mois de juin et n'a jamais été aussi élevée depuis 1958, soit depuis 64 ans.

Dans le même temps, le gouvernement a fait adopter par le Parlement une revalorisation de 4% des pensions du régime général, remettant par ailleurs en cause l'amendement voté majoritairement portant cette revalorisation à 5%.

Le gouvernement a justifié sa décision en prétendant que cette hausse de 4% cumulée avec celle de 1,1% intervenue en janvier se rapproche du taux de l'inflation.

L'exécutif réalise en réalité un véritable tour de passe-passe confondant sciemment ce qui relève de 2021 et ce qui correspond à 2022. En effet, les 1,1% de revalorisation de janvier 2022 sont censés compenser l'inflation de 2021 qui s'est élevée à 1,6%.

Quant aux 4% votés par le Parlement, ils devraient correspondre à l'inflation 2022 qui pourtant s'élève déjà sur les 6 premiers mois à 4,6% et qui devrait continuer à progresser d'ici la fin de l'année.

Même en prenant en compte les 1,1% d'augmentation octroyée en janvier, en s'appuyant sur une inflation 2022 prévue à 5,5% selon l'INSEE, la perte du pouvoir d'achat pour les retraités serait de 2,4% d'après les calculs de certains économistes.

Soit pour une retraite de 1 000 €, la perte annuelle s'élèvera à 285,36 €...

Concernant la revalorisation des retraites complémentaires, alors que FO réclame d'avancer la date des négociations AGIRC ARRCO prévues le 1er novembre, le patronat refuse. Or, pour des millions de retraité du privé, la retraite complémentaire constitue une part non négligeable de leur pension.

Aussi, plus que jamais l'UCR FO revendique avec le groupe des 9 :

- Une revalorisation des pensions au moins équivalente au taux de l'inflation fin juillet avec effet rétroactif au 1er janvier.
- Une revalorisation significative des retraites complémentaires.

Paris, le 1^{er} août 2022

Contact :

Paul BARBIER

Secrétaire général adjoint
de l'UCR-FO

✉ pbarbier@force-ouvriere.fr

☎ 01.40.52.84.22